

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion Ordinaire du 28 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit du mois d'avril à 18 h 30, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Boussais, régulièrement convoqué par M. Olivier FOUILLET Président de la CCAVT.

27 présents + 2 pouvoirs (29 votes) :

QUORUM : 15

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Maryse CHARRIER, Mattieu MANCEAU, Viviane CHABAUTY, Frédéric PARTHENAY, Frédérique DAMBRINE, Jacky JOZEAU, Wilfried MICHAUD, Régine CHABAUTY, Pascal PRIMAULT, Didier DUPIC, Charlotte VARLET
- ✓ Commune de Assais-les-Jumeaux : Jean-Louis RIDOUARD, Cécile GLORIAU, Christian PRUNIER
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Dominique PAQUEREAU
- ✓ Commune de Boussais : Eric BILLEAU, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Jeremy CHEVALLIER (suppléant)
- ✓ Commune de Le Chillou : Pascal ROCHARD
- ✓ Commune de Louin : Line ROGER, Anne-Marie POUPIN, Christophe AUGYROND
- ✓ Commune de Maisontiers : Nadine VIVIER (suppléante)
- ✓ Commune de St Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Nathalie BESSERON, Jean-Yanne MARTINEAU

2 pouvoirs :

- ✓ Dominique GUILBOT a donné pouvoir à Mattieu MANCEAU
- ✓ Jean-Marie BOUCHET a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU

Absent(s)/Excusé(s) : Hélène MARSAULT, Dominique GUILBOT, Jean-Marie BOUCHET, Gérard CHABAUTY

Christophe AUGYROND a été élu secrétaire de séance

Poste source La Maucarrière : cession de terrain RTE

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques

Vu le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3REnR) de Nouvelle-Aquitaine qui identifie les adaptations à apporter au réseau électrique pour répondre aux orientations régionales de la transition énergétique à l'horizon 2030

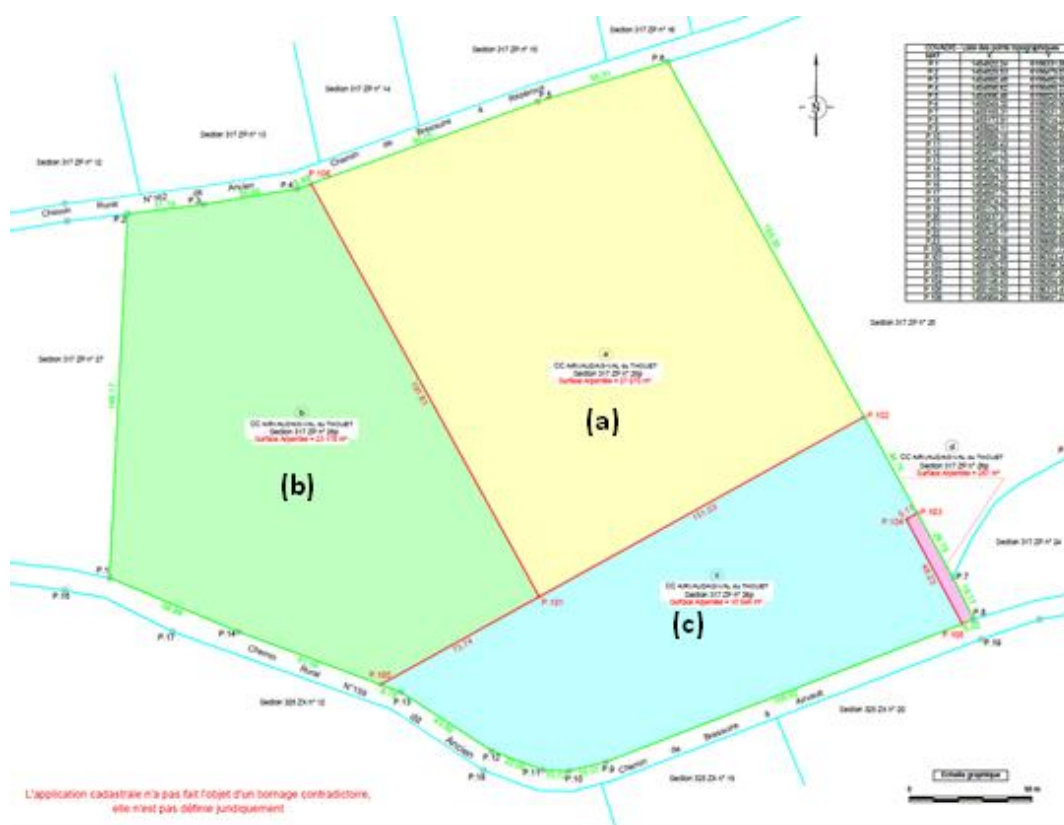
Vu l'avis des Domaines en date du 28 aout 2025

Vu la délibération n°D2025-083 du Conseil communautaire de l’Airvaudais-Val du Thouet, en date du 23 septembre 2025, qui fixe les conditions de cession de la parcelle 317 ZP0026, propriété de la communauté de communes

Considérant le projet de création d’un poste transformateur électrique dénommé « La Maucarrière » et porté par RTE, qui se situerait sur le secteur de la « Plaine des Jumeaux » à Airvault, à proximité du pôle économique Auralis et notamment de son projet d’extension à travers la Zone d’Aménagement Concerté Auralis 2

Considérant la vocation initiale de ces parcelles au PLU d’Airvault en zone à urbaniser pour du développement économique et des valeurs de références de cessions récentes pour des projets à vocation économique ou d’infrastructures d’intérêt général sur le territoire

Considérant le projet de division parcellaire, établi par le géomètre SIT&A Conseil de Niort, qui prévoit une division de la parcelle 317ZP n°26 en 4 parties, selon le plan ci-dessous



- Partie non bâtie à identifier, cadastrée section 317 ZP n° (a) : Surface arpentée = 27 070 m²
- Partie non bâtie à identifier, cadastrée section 317 ZP n° (b) : Surface arpentée = 23 176 m²
- Partie non bâtie à identifier, cadastrée section 317 ZP n° (c) : Surface arpentée = 15 948 m²
- Partie non bâtie à identifier, cadastrée section 317 ZP n° (d) : Surface arpentée = 257 m²

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DÉCIDE**, à l’unanimité des membres présents et représentés :

- De céder à Réseau de Transport d’Electricité (RTE) la parcelle 317ZP0026 (a – en jaune) d’une superficie de 27 070 m², au prix de 204 481 € HT (soit 7,55 € HT/m²) afin d’y réaliser la construction d’un poste source électrique 225/20 kV

- De conditionner la cession à la vente simultanée des autres parcelles 317ZP0026 (b et c)
- De valider la prise en charge des frais de bornage et de cession par l'acquéreur
- D'autoriser M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents liés à cette délibération

Le secrétaire,
Christophe AUGYROND

Le Président,
Olivier FOUILLET

. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours par courrier adressé au Tribunal Administratif de Poitiers, 15 rue Blossac, 86000 Poitiers, ou déposé sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat

AR-Préfecture

079-200041416-20260506-34-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 06-05-2026

Publication le : 06-05-2026

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48